

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Caroline Cloutier

<https://www.cadre21.org/membres/64cd153c3320abddd94aadb6>

Date d'obtention : 2023-08-30 19:09:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'intervention Sexto nous permet d'agir rapidement auprès du jeune. Des balises sont établis dans l'optique de respecter la loi et l'intégrité des jeunes impliqués. L'aide-mémoire permet de diriger notre intervention en fonction d'un acte impulsif ou malveillant. La grille de l'évaluation de l'incident a utilisé nous cadre dans les questions à poser.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

En cas de questions, je vais toujours me référer à la trousse Texto.

Agir rapidement pour éviter la diffusion des photos et/ou vidéos.

Rassurer la victime

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder les photos et/ou vidéos.

Ne pas être mandataire de la police.